

PROCÈS - VERBAL

TAIN L'Hermitage

ECRIVONS ENSEMBLE L'HISTOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE TAIN L'HERMITAGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Lundi 22 avril 2024

Le vingt-deux avril 2024 à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de TAIN L'HERMITAGE, convoqué régulièrement, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	29
Nombre de Conseillers Municipaux Présents :	18
Nombre de Conseillers Municipaux Votants :	22

Présents : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, M. Adrien BLAISE, Mme Françoise VARIZAT, M. Guy REYNE, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilles CHIROL, M. Hervé MULLER, Mme Annie GUIBERT, Mme Anne-Isabelle COLOMER, M. Jean HERNANDEZ,

Excusés : Mme Véronique DALLOZ, Mme Mathilde VAUDAIN (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Gariné SAUVAJON, Mme Julie DESCORMES (pouvoir à Mme Anne-Isabelle COLOMER), M. Olivier LANGNEL, M. Bernard MOULIN, Mme Joséphine PALANCA, Mme Mireille PIEYRE (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Michaël VERDIER (pouvoir à Mme Annie GUIBERT),

Absents : Mme Sophia ELKHAL, M. Eric FAURE

Secrétaire de séance : M. Jean-René BREYSSE,

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et salue tous les participants à cette séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-René BREYSSE pour remplir cette fonction.

Il salue la présence de la presse, des chefs de service, de la Directrice Générale des Services et de son assistant.

Carnet de M. le Maire

Vie locale et manifestations

28 mars : exercice de mise en situation du plan de secours communal

6 avril :

- Lancement du Grand Marché de Tain l'Hermitage. Des animations pour les grands et petits proposés chaque samedi du mois d'avril, puis le troisième samedi de chaque mois.
- La troisième édition de la Chasse aux œufs, organisée par le Conseil Municipal des Enfants, a rassemblé plus de 120 enfants à l'Institut la Teppe,

11 avril : Lancement officiel du projet Vigne école et plantation de 330 pieds de vigne par les élèves de la classe de CM2 de l'école Jules Verne,

17 avril : Monsieur Adrien BLAISE relate la sortie qu'il a fait avec les élus du Conseil Municipal des Enfants, d'abord une visite du jardin botanique, puis surtout la visite du Conseil Départemental qui a particulièrement intéressé les jeunes élus.

22 avril : Conférence de presse de la saison estivale « L'été s'ra show » : de nombreux événements 100% gratuits et accessibles à tous, proposés par la Ville de Tain l'Hermitage, sont au programme (A table Citoyens !, cinéma plein air, Karaoké Live géant, concert les Ardéchois, soirées foodtrucks...). Découvrez le programme complet sur ville-tain.fr

A venir

24 avril : remise de chèque des commerçants (GACT) à la Ligue contre le cancer. Résultat de la vente des calendriers octobre rose.

27 avril : Seconde édition du Carnaval des Habitants sur la thématique 'les JO en goguette », organisée par la MJC/Centre Social de Tain l'Hermitage et le CST de Tournon-sur-Rhône, est devenu un événement inter-rives,

28 avril : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation,

29 avril : conférence de presse en mairie de Tain : « La culture en balade » opération proposée par le CCAS

7 mai : Conférence de presse « j'peux pas, j'ai cantine » dans le cadre d'une opération intergénérationnelle

8 mai : cérémonie au monument aux morts

18 mai : Duo de l'Hermitage

19 mai : Défi aviron, défi en 8 sur une embarcation comportant 8 rameurs et un barreur. Le Maire invite les élus à participer à la prochaine édition.

25 mai : Manifestation Terre de Jeux dédiée à la promotion du Sport, de l'Olympisme et du Paralympique au Gymnase Chapelle, à laquelle participe 5 associations tainoises et des jeunes en provenance d'Erba et Fellbach pour le symposium du jumelage

28 mai : Pendant une après-midi, les élèves de CE2 au CM2 issus des écoles tainoises participeront aux Jeux Solidaires à l'Institut La Teppe et à un atelier de sensibilisation à la maladie de l'épilepsie,

29 mai : Course solidaire adulte à 17h30 à l'Institut La Teppe. La directrice Générale des Services indique qu'elle va solliciter élus et agents de la Commune pour constituer une équipe et participer à cet événement.

30 mai : Cérémonie des Nouveaux Tainois à partir de 18h30 dans la Salle St Vincent à l'Espace Rochegude,

3 juin : Premier événement de la Saison Estivale 2024 « L'été s'ra show » : Soirées Foodtrucks et concert au bord du Rhône (parking de la promenade Schumann). Evènement reconduit chaque lundi de 18h30 à 22h30. Ambiance musicale et concert live une fois par mois,

9 juin : Elections européennes à l'Espace Rochegude,

Article L 2122-22

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire, les décisions suivantes ont été prises :

Décision 2024-016 relative à l'acceptation de l'offre de la société Sécurité-Vol-Feu pour la sécurisation de la mairie pour 21 024 €

Décision 2024-017 relative à l'acceptation de l'offre de la société Sécurité-Vol-Feu pour l'extension de la vidéoprotection aux abords du gymnase Chapelle, du city stade et du futur espace glisse pour 19 380 €

Décision 2024-18 relative à l'acceptation de l'offre de la société ROFFAT TP pour l'aménagement de l'espace glisse pour 160 513.07 €

Décision 2024-19 relative à l'acceptation de l'offre des sociétés E2S et MIGMA pour l'aménagement de l'espace glisse pour 170 000 €

Décision 2024-20 relative à l'acceptation de l'offre de la société VALFLORE pour l'aménagement de l'espace glisse pour 42 238.85 €

Décision 2024-21 relative à l'acceptation de l'offre de la société SERIC ALPES DAUPHINE pour l'aménagement de l'espace glisse pour 12 508.25 €

Décision 2024-22 relative à l'acceptation de l'indemnité de 286.08 € reversée par la Société AVOCATJURIS

Décision 2024-23 relative à l'acceptation de l'indemnité de 828.26 € reversée par la Société LLOYD'S INSURANCE

Monsieur Jean Hernandez regrette la sécurisation de l'Hôtel de Ville qui deviendra, du fait de ces travaux de sécurisation, plus difficile d'accès pour le public.

Le Maire indique qu'au regard des événements récents, il était important de sécuriser l'accès aux locaux. Il rappelle que les élus sont devenus des cibles et indique avoir lui-même constaté, depuis peu, de l'impatience et de l'agressivité chez ses interlocuteurs lorsqu'il reçoit du public. Il ajoute que des travaux de sécurisation étaient demandés par les agents dans le cadre du Comité Social Territorial. Il estime que les travaux projetés ne gâchent en rien le service public, bien au contraire il estime que l'accueil n'en sera que meilleur.

2024-27 APPROBATION PV DE LA SÉANCE DU 25 mars 2024

Rapporteur : M. le Maire

Sans observations, le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 à la **majorité**.

Pour : 17 : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, M. Adrien BLAISE, Mme Françoise VARIZAT, M. Guy REYNE, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilles CHIROL, M. Hervé MULLER, Mme Mathilde VAUDAINÉ (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Mireille PIEYRE (pouvoir à M. Xavier ANGELI),

Contre : 5 : Mme Anne-Isabelle COLOMER, Mme Annie GUIBERT, M. Jean HERNANDEZ, M. Michaël VERDIER (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Julie DESCORMES (pouvoir à Mme Anne-Isabelle COLOMER)

N°2024-28 : CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC CONCEDE A LA CNR N°15019

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 6 juillet 2016, le Conseil municipal de Tain l'Hermitage a autorisé Le Maire à signer la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR n°15019 relative à la vélo route - voie verte longeant le fleuve Rhône vers La Roche de Glun, a acté la mise à disposition de cette voie à la Communauté de Communes HTCC et autorisé Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes HTCC.

Cette convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé de la CNR n°15019 datée du 21/10/2016 est arrivée à expiration en 2023. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) propose à la Commune un avenant de prolongation qui modifie l'article 18 comme suit « *la présente convention sera en vigueur tant que les terrains et ouvrages superposés auront un caractère de terrains et ouvrages publics. L'Etat ou son futur concessionnaire se substituera à la CNR en cas de déchéance, de rachat ou d'expiration du titre administratif de la chute de Bourg-lès-Valence.* »

La communauté d'agglomération Arche Agglo étant depuis son institution compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries de types vélo-routes et voies vertes, cette voirie restera transférée en gestion.

Considérant les éléments rapportés, le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR n°15019 ;

Acte la mise à disposition de cette voie à la communauté d'agglomération Arche Agglo ;

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférant à cette délibération dont le procès-verbal de mise à disposition de ladite voie à la communauté d'agglomération Arche Agglo.

N°2024-29 : S.D.E.D. – POJET D'EFFACEMENT DES RESEaux ELECTRIQUES RUE ERNEST BOUCHET ET CHEMIN DES LUCS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme – S.D.E.D. a étudié le projet d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité sur une partie de la rue Ernest Bouchet et chemin des Lucs, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Ernest BOUCHET, à partir du poste CLOS DES VIGNERONS

Dépense prévisionnelle HT 148 734.40 € dont frais de gestion = 7 082.59 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme = 96 677.36 €

Participation communale = 52 057.04 €

Vu les éléments rapportés,

Madame Annie GUIBERT intervient pour indiquer que le chemin des Lucs est en mauvais état et que ce sera l'occasion d'une réfection.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à la majorité** :

Pour : 17 : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, M. Adrien BLAISE, Mme Françoise VARIZAT, M. Guy REYNE, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilles CHIROL, M. Hervé MULLER, Mme Mathilde VAUDAINÉ (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Mireille PIEYRE (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie GUIBERT, M. Jean HERNANDEZ

Abstentions : 3 : Mme Anne-Isabelle COLOMER, M. Michaël VERDIER (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Julie DESCORMES (pouvoir à Mme Anne-Isabelle COLOMER)

Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS ;

Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;

Dans la mesure où la participation communale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation,

S'engage à ce que la commune verse le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle,

Décide de financer comme la part communale d'un montant de 35% de l'opération, à savoir 52 057.04€ ;

S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire d'Energie Drôme ;

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N°2024-30 : S.D.E.D. – PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES RUE ERNEST BOUCHET ET CHEMIN DES LUCS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme – S.D.E.D. a étudié le projet de dissimulation des réseaux téléphoniques sur une partie de la rue Ernest Bouchet et chemin des Lucs, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Ernest BOUCHET à partir du poste CLOS DES VIGNERONS - Dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil 44 778.21 € dont frais de gestion : 2 132.30 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme = 8 955.64 €

Participation communale basée sur le HT = 35 822.57 €

Travaux de câblage

Total hors taxe des travaux de câblage = 4 001,68 €

Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales = 49% x 4 001,68€ = 1 960.82 €)

Plan de financement prévisionnel = 1 960.82 €

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme = 392.16 €

Participation communale = 1 568.66 €

Montant total de la participation communale = 37 391.23 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à la majorité** :

Pour : 17 : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, M. Adrien BLAISE, Mme Françoise VARIZAT, M. Guy REYNE, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilles CHIROL, M. Hervé MULLER, Mme Mathilde VAUDAIN (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Mireille PIEYRE (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie GUIBERT, M. Jean HERNANDEZ

Abstentions : 3 : Mme Anne-Isabelle COLOMER, M. Michaël VERDIER (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Julie DESCORMES (pouvoir à Mme Anne-Isabelle COLOMER)

Approuve le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis,

Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;

Dans la mesure où la participation communale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation,

S'engage à ce que la commune verse le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle,

Décide de financer comme suit la part communale à hauteur de 80% de l'opération, à savoir 37391.23 €

S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N°2024-31 : PROJET DE FAIRE DE TAIN L'HERMITAGE UNE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Rapporteur : M. le Maire

80% des Français sont favorables au don de leurs organes, cependant, 53% des Français n'en ont pas discuté avec leurs proches, générant un taux d'opposition de 33% lorsqu'il devrait avoisiner 20%.

Faire de notre commune une ambassadrice du don d'organes en sensibilisant nos concitoyens et toute personne la traversant, est un très bel acte de fraternité et de solidarité. Il s'agit simplement d'apposer un panneau à chaque entrée principale de Tain l'Hermitage pour inciter nos concitoyens à réfléchir à ce sujet qui nous concerne tous, à lancer une discussion en famille et ainsi informer leurs proches qu'ils ne sont pas opposés au don d'organes en cas de mort cérébrale afin qu'ils puissent retranscrire cette décision au corps médical, etc.

En posant ces panneaux liés au don d'organes, nous espérons participer à augmenter le nombre de donneurs dans notre pays et donc à sauver plus de vies et diffuser la culture du don.

La Commune participera en outre à la journée nationale du don d'organe fixée tous les ans le 22 juin.

Vu les éléments rapportés, le Conseil municipal est invité à faire de Tain l'Hermitage est une ville ambassadrice du don d'organe.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Monsieur Jean Hernandez indique qu'il va voter pour mais trouve présomptueux de se présenter ambassadeur du don d'organe. Il estime que la Commune pourrait s'investir plus, notamment pour le don du sang. Il précise qu'il aurait souhaité que la commune s'engage pour favoriser tous les dons parce que les besoins sont nombreux.

Le Maire rejoint Monsieur Hernandez sur les besoins. Il précise toutes les manifestations dans lesquelles la Commune s'investi : don du sang, téléthon, le loto des voyages pour la Ligue contre le Cancer, octobre rose (en précisant que Tain l'Hermitage est la Commune de la Drôme qui a le plus contribué à cette opération) ... Il rappelle la nécessité d'être solidaire et fraternel.

Monsieur Guy Chomel ne revient pas sur le bien fondé de la démarche mais dit comprendre l'intervention de Monsieur Hernandez. Il se demande toutefois s'il est bien nécessaire que le Conseil vote ce jour.

Le Maire lui indique la nécessité de se prononcer rapidement pour pouvoir participer activement à la journée nationale du don d'organe le 22 juin. Il estime qu'il y a justement urgence ne serait-ce que pour que s'engage, dans la population, une réflexion sur cette thématique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

Décide que la Commune de Tain l'Hermitage est une ville ambassadrice du don d'organe,

Autorise le Maire à faire installer deux panneaux aux entrées nord et sud de la Commune

N°2024-32 : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023-89 DU 11 DECEMBRE 2023 PORTANT FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : M. GUIRON

Lors du vote des tarifs 2025 de location des salles, lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023, une erreur a été commise sur deux tarifs concernant l'Espace Trenet.

Pour les locations aux Etablissements Extérieurs, les tarifs à rectifier sont :

- 400 € au lieu de 290 € par journée supplémentaire
- 450 € au lieu 310 € par journée

Les autres tarifs ne sont pas modifiés.

Afin de rectifier ces deux tarifs, la délibération n° 2023- 89 du 11 décembre 2023 doit être modifiée par une nouvelle délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

Dit que la délibération n° 2023- 89 du 11 décembre 2023 portant tarifs de location des salles communales est rectifiée.

Fixe les tarifs de la location de l'espace Trenet pour l'année 2025 et pour les locations aux Etablissements Extérieurs, comme suit :

- 400 € au lieu de 290 € par journée supplémentaire
- 450 € au lieu 310 € par journée

Les autres tarifs ne sont pas modifiés

N°2024-33 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. GUIRON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-1, L2121-29 et L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les propositions d'affectation des différentes associations,

Considérant que les activités concernées sont d'intérêt local,

Considérant que lors du vote du budget primitif 2024, une enveloppe de 280 000 € a été votée.

Par suite des demandes de subventions effectuées par les associations, après vérification par le service comptable, les commissions ont établi leurs propositions de subventions pour 2024.

La commission Sport s'est réunie le 28 février 2024.

La commission Culture s'est réunie le 28 mars 2024.

La commission Social- Intergénérationnel s'est réunie le 28 mars 2024.

La commission Finances s'est réunie le 11 avril 2024 afin de statuer sur les propositions.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les attributions de subventions aux associations pour l'année 2024.

Madame Annie GUIBERT demande pourquoi l'association de sauvegarde du patrimoine du lycée de Tournon qui a

son siège à Tournon sur Rhône est mieux dotée que l'association Tain Terre Culture qui est une association tainoise. Le Maire indique que c'est un lieu éminemment important pour tout le bassin de vie et qu'il lui paraît, à ce titre, légitime que l'ensemble des communes du bassin de vie contribue à la sauvegarde de ce patrimoine et de ce lieu d'échange et de culture.

Monsieur Jean Hernandez s'inquiète de ce que la disparition de l'OTSTT n'entraîne la disparition de la remise de prix aux sportifs des deux communes que sont Tain l'Hermitage et Tournon sur Rhône.

Le Maire précise que les deux communes travaillent de concert pour que les sportifs du bassin de vie soient mis à l'honneur et que cette année, une fête sera organisée par la commune de Tain l'Hermitage.

Monsieur Jean Hernandez demande si un budget est prévu et le Maire lui indique qu'une soirée est prévue dont les modalités sont encore à travailler, mais que le budget de la commune dispose encore d'un budget de 14 000 € de subventions non encore distribué qui devrait permettre l'organisation de cette cérémonie.

Le Maire rappelle à cette égard la forte implication de la commune dans la vie associative avec le maintien de subventions à hauteur de 280 000 €.

Madame Danièle Lecomte indique qu'en 2025 les villes de Tain l'Hermitage et Tournon sur Rhône vont fêter les 200 ans de la passerelle les reliant et que la Commune de Tournon sur Rhône a demandé à l'association des amis du musée et du patrimoine de Tournon d'organiser des festivités autour de cet anniversaire.

Madame Lecomte demande au Conseil d'allouer une subvention de 250 € à l'association des amis du musée et du patrimoine de Tournon pour l'organisation de l'anniversaire de la passerelle reliant les deux communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Décide d'allouer aux associations les subventions suivantes :

CULTURE

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	CULTURE		
<u>Expression musicale</u>			
ACJ Belle Route Tournon-Tain (A Cœur Joie)	600,00 €		600,00 €
Cadets de Bacchus (Les)	150,00 €		150,00 €
Chœur Mistral	200,00 €	200,00 €	400,00 €
Chœur Polyphonia	170,00 €		170,00 €
Ensemble Instrumental Tournon-Tain	200,00 €		200,00 €
JAZZ COP'S	150,00 €	100,00 €	250,00 €
L'Echo de l'Hermitage	1 900,00 €		1 900,00 €
Orchestre d'Harmonie Tournon Tain	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €

<u>Danse</u>			
ADSTTA (Asso. Danse de Société Tain Tournon et Alentours)	100,00 €	100,00 €	200,00 €
Petits Pas des Deux Rives	400,00 €		400,00 €
<u>Théâtre</u>			
Archipel Théâtre	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Cie No Man's Land	600,00 €	500,00 €	1 100,00 €
Théâtre du Sycomore	250,00 €	2 000,00 €	2 250,00 €
<u>Festivals</u>			
Cabaret de Septembre		7 000,00 €	7 000,00 €
Vochora	4 500,00 €		4 500,00 €
<u>Lecture et communication</u>			
Bibliothèque pour Tous	1 600,00 €	500,00 €	2 100,00 €
<u>Arts plastiques</u>			
Boz'Arts Tain Tournon	220,00 €	0,00 €	220,00 €
J'encadre ma passion	100,00 €	0,00 €	100,00 €
L'Osier au bout des doigts	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Sculptur'Art	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
<u>Patrimoine et Histoire de l'Art</u>			
ADOC (Amis Des Orgues et du Carillon)	200,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €
Les Amis du Musée et du Patrimoine de Tournon		250,00 €	250,00 €
Grain Drôme Ardèche (Le)	150,00 €	700,00 €	850,00 €
Métiers du Monde (Les)	400,00 €		400,00 €
Philatélique, Numismatique et Cartophile	100,00 €	250,00 €	350,00 €
Sauvegarde Patrimoine Lycée Tournon	400,00 €	0,00 €	400,00 €
Tain Terre et Culture	300,00 €	0,00 €	300,00 €
UPVH	300,00 €	0,00 €	300,00 €
<u>Jeunesse</u>			
MJC Centre Social Simone Veil - Fonctionnement	58 400,00 €		58 400,00 €
MJC - Enveloppe Culturelle	8 000,00 €		8 000,00 €
MJC - Fête de la Musique		5 000,00 €	5 000,00 €
MJC - Spectacles de Noël		4 000,00 €	4 000,00 €
MJC - Poste animateur		15 000,00 €	15 000,00 €

SPORTS

Sport-Education		2024				
		Fonct.	Projet Format°	Projet Manif.	Projet Matériels	Total
AGTT GYM	Projet Matér. = Sécurisat° de la fosse	1 920,00 €			800,00 €	2 720,00 €
AGTT BASKET	Projet Format° = BP JEPS	5 384,00 €	350,00 €			5 734,00 €
BCHT (Badminton Club de l'Hermitage et du Tournonais)		1 440,00 €		250,00 €		1 690,00 €
BOULE HERMITAGE TAINOISE		671,00 €		800,00 €		1 471,00 €
BOXING CLUB	Projet Format° = BP JEPS Projet Manif = Sélect° Départementale	1 437,00 €	350,00 €	200,00 €		1 987,00 €
CETT (Club Escrime Tain Tournon)	Projet Format° = Maître d'armes	523,00 €	350,00 €			873,00 €
Canoé Kayak Tain Tournon	Projet Matér. = 3 Kayaks	1 027,00 €			300,00 €	1 327,00 €
EATT (Entente Athlétique Tain Tournon)	Projet Manif = 10kms de Tournon	2 144,00 €		150,00 €		2 294,00 €
ERTT (Entente Rhodanienne Tennis de Table)	Projet Manif = Critérium+Top Open	1 196,00 €		150,00 €		1 346,00 €
FCTT (Rugby)	Projet Format° = Fédérale (10pers.)	7 980,00 €	300,00 €			8 280,00 €
HBTV (Hand Ball Tain Vion Tournon)		2 527,00 €				2 527,00 €
HERMITAGE TOURNONAIS TRIATHLON	Projet Format° = BP JEPS Projet Manif = Triathlon Lac de Champos	1 331,00 €	250,00 €	500,00 €		2 081,00 €
Judo Club Tain Tournon	Projet Manif = Tournois Benjamins	1 525,00 €		150,00 €		1 675,00 €
KARATE DO SHOTOKAI (YAMATO KAN)		681,00 €				681,00 €
KUNG FU		202,00 €				202,00 €
LA GRIMPE		1 291,00 €				1 291,00 €
RCTT (Football)	Projet Manif = Tournois Vert	4 411,00 €		150,00 €		4 561,00 €
SATT (Ski Alpin Tain Tournon)		1 229,00 €				1 229,00 €
SNTT (Sports Nautiques Tain Tournon)	Projet Format° = DEJPS (1pers.) Projet Matér. = Bateau	2 173,00 €	500,00 €		1 500,00 €	4 173,00 €
TAEKWONDO		732,00 €				732,00 €
TENNIS CLUB TAIN TOURNON	Projet Manif = Tournois Open Eté 2024	1 282,00 €		150,00 €		1 432,00 €
UCTT (Union Cycliste Tain Tournon)	Projet Format° = Brevet Fédéral (4-5 pers.) Projet Manif = Cyclo Cross Gervans	1 952,00 €	250,00 €	300,00 €		2 502,00 €
Associations Scolaires		Fonct.	Projet Format°	Projet Manif.	Projet Matériels	Total
AS Collège Marie Curie - UNSS		466,00 €				466,00 €
AS Lycée Gabriel Faure - UNSS		384,00 €				384,00 €
AS Collège NOTRE DAME		138,00 €				138,00 €
AS Collège Saint Louis Tournon		135,00 €				135,00 €
AS LYCEE SACRE CŒUR		97,00 €				97,00 €
LYCEE MARIUS BOUVIER		120,00 €				120,00 €
LYCEE HOTELIER - UNSS		103,00 €				103,00 €

Sports Loisirs		Fonct.	Projet Format°	Projet Manif.	Projet Matériels	Total
AIKIKAI		235,00 €				235,00 €
CLUB SUBAQUATIQUE (CSTT)	Projet Manif = Accès Linaé	337,00 €		500,00 €		837,00 €
DAUPHINS TOURNONNAIS		232,00 €				232,00 €
FRIOL CLUB	Projet Manif = Rallye Gorges du Doux	117,00 €		250,00 €		367,00 €
GYM LOISIR SANTE		96,00 €				96,00 €
LES 2 RIVES EN BALADE	Projet Format° = Brevet Marche Nordique (2pers.)	193,00 €	150,00 €			343,00 €
PETANQUE HERMITAGE		200,00 €		200,00 €		400,00 €
VELO CLUB VALRHONA	Projet Manif = Rallye de la Cabosse			500,00 €		500,00 €
VTT CLUB	Projet Manif = Rando des Tours			200,00 €		200,00 €

SOCIAL ET DIVERS

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	SOCIAL		
ADAPEI	86,00 €		86,00 €
AMICALE DES POMPIERS	5 000,00 €		5 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL - (CNAS=PROJET)	2 500,00 €	18 560,00 €	21 060,00 €
ACCIDENTES DE LA VIE - FNATH	185,00 €		185,00 €
ARBRE DE VIE	210,00 €		210,00 €
ARC EN CIEL (L')	1 800,00 €		1 800,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE (LA)	230,00 €		230,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS (LES)	165,00 €		165,00 €
DON DE SANG BENEVOLES	165,00 €		165,00 €
PLEIN LES YEUX	115,00 €		115,00 €
REMAID	275,00 €		275,00 €
RESTOS DU CŒUR (LES)	295,00 €		295,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE France (LES)	100,00 €		100,00 €
DIVERS			
COMITE POUR LA PAIX	100,00 €		100,00 €
RADIO EVOLUSON	200,00 €		200,00 €

JUMELAGE

ASSOCIATIONS			
	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
JUMELAGE			
Collège Marie Curie	750,00 €		750,00 €
Lycée Gabriel Faure			0,00 €
Amis du Jumelage (Les)		300,00 €	300,00 €

ANIMATIONS ET COMMERCES

ASSOCIATIONS			
	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
ANIMATIONS - COMMERCES			
COMITE DES FETES			
COMITE DES FETES - Projet = 50 Ans FETES DES VENDANGES	2 000,00 €	12 000,00 €	14 000,00 €
GACT	250,00 €	2 500,00 €	2 750,00 €
SALON DES VINS-40 ANS		4 000,00 €	4 000,00 €

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	PATRIOTIQUE		
ANACR26 (Ass.Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	250,00 €		250,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €		250,00 €

SCOLAIRES

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	SCOLAIRES		
OGEC NOTRE DAME Repasx3,35€ (Janv-Juillet)			30 000,00 €
OGEC NOTRE DAME Repasx3,35€ (Sept-Déc)			
ADAPEI 26 IME	50,00 €		50,00 €

Le Conseil Municipal est clos à 19 H 50.

Le Maire

Le secrétaire